

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 10 octobre 2024

**Individualisation de subvention
Exercice 2024 APF France Handicap**

Délibération n° 022/2024

L'an deux mille vingt quatre, le 10 octobre, à dix huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
CASASOPRANA Olivier, CHAPOT Thomas, SCHALK Thierry Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

Étaient absents :

DANESI Etienne,
MARCAGGI Séraphine
BIANCAMARIA Michel
LUCIANI Paul

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 07

Le quorum étant atteint, M. Thomas CHAPOT est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

L'APF France Handicap milite pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap et leur famille à travers un riche panel d'aides.

Depuis deux ans, l'APF France handicap est une association présente sur la commune, elle organise des journées d'information pour les habitants.

Notre commune se doit de continuer à participer à l'effort d'information des administrés en situation de handicap développé par cette association .

Il est proposé au conseil municipal d'allouer pour l'exercice 2024 à l'APF France handicap une subvention de 150 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 de la commune chapitre 65 article 65748.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer à l'APF France Handicap , pour l'exercice 2024 une subvention de 150 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine

